Verdict : 8 ans de prison pour Kader Chali, meurtrier de Thierry Simon (MàJ)

01/07/2016 à 9h51

01/07/2016

La cour d'assises de Vaucluse vient de prononcer son verdict après un peu plus de trois heures de délibéré, dans l'affaire Thierry Simon. Kader Chali, Bollénois de 27 ans jugé pour coups mortels, est condamné à la peine de huit ans de prison, soit la peine requise.

Selim Benkhedidja et Mohamed Amallou, déclarés coupables de non-assistance à personne en danger, sont condamnés à deux années de prison, dont une partie assortie d'un sursis (18 mois pour le premier, un an pour le second) et d'une mise à l'épreuve. Ils n'ont pas été incarcérés à l'issue de l'audience. Ils avaient déjà effectué un peu plus de cinq mois de détention provisoire.

ledauphine.com

27/06/16

Communiqué de la Ville de Bollène

MEURTRE DE THIERRY SIMON / COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE MADAME LE MAIRE

La nouvelle du meurtre de Thierry Simon a créé un immense émoi parmi les Bollénois. Plus de 3000 habitants ont défilé en son

nom, pour demander que justice soit rendue.
Il a fallu attendre 5 longues années avant que le procès puisse se dérouler. 5 longues années pour ça ! Que de temps perdu… Une condamnation à 8 ans de prison pour une vie brisée et une famille anéantie.
Je partage la colère et la douleur de la famille. Au nom de tous les Bollénois je leur exprime tout notre soutien.

L'assassin a commis 5 infractions supplémentaires le temps de son contrôle judiciaire, mais la justice ne semble pas vouloir en tenir compte.
Face à ce laxisme combien de morts faudra t-il encore pour que les assassins soient réellement empêchés de nuire?

Ainsi nous le savons maintenant, la vie d'un homme, ne vaut pas plus de 8 ans de prison…

La mort de Thierry Simon, la 4 mai 2011 avait plongé toute la ville de Bollène dans l'émoi. Quelques jours après le décès du Bollénois de 40 ans, une marche blanche avait d'ailleurs été organisée, réunissant plus de trois mille personnes.

Source : Vaucluse Matin